



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 21.08.2019

Numéro de publication: HR01-1004700032

Canton: VS

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Quality Conseils SA, Monthey

Quality Conseils SARue du Château 1
1870 Monthey

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE430691132

Siège: Monthey

Objectif

prodiguer des conseils dans les domaines de l'assurance, de la prévoyance, du financement dans le domaine immobilier ainsi que des placements financiers, de même que d'exercer tous mandats en lien avec les assurances, y compris le courtage en assurance (cf. statuts pour but complet)

Registre journalier no 2107 du 16.08.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Bas-Valais

Révision:

Renonciation à la révision

Quality Conseils SA, à Monthey, CHE-430.691.132, c/o MDK Immobilier/Fiduciaire SA, Rue du Château 1, 1870 Monthey, société anonyme (Nouvelle inscription). Date des statuts: 13.08.2019. But: prodiguer des conseils dans les domaines de l'assurance, de la prévoyance, du financement dans le domaine immobilier ainsi que des placements financiers, de même que d'exercer tous mandats en lien avec les assurances, y compris le courtage en assurance (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000.00. Capital-actions libéré: CHF 100'000.00. Actions: 100 actions nominatives de CHF 1'000.00 avec restriction de transmissibilité selon statuts. Organe de publication: FOSC. Communications aux actionnaires: par publication dans la FOSC, par lettre recommandée ou par courriel pour les convocations aux assemblées générales. Selon déclaration du 13.08.2019, il est renoncé à un contrôle restreint. Personne(s) inscrite(s): Rouiller-Monay, Vincent, de Troistorrents, à Salvan, administrateur unique, avec signature individuelle.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.